

## Communiqué de presse

Sous embargo jusqu'à 17 heures 40  
Le 31 janvier 2017

### **ASCENCIO SCA** **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017**

L'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2017 a approuvé tous les points mis à l'ordre du jour portant principalement sur les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2016 d'Ascencio SCA.

2.556.573 actions d'Ascencio SCA étaient représentées, soit 39,35 % des actions existantes.

L'assemblée a approuvé la distribution, à titre de rémunération du capital d'un dividende brut de 3,20 EUR par action.

L'assemblée a donné décharge pour l'exercice de leur mandat au gérant statutaire ainsi qu'au Commissaire.

Enfin, l'assemblée générale a approuvé, conformément à l'article 556 du code des sociétés, la clause de changement de contrôle stipulée dans l'une de ses conventions de crédit.

#### **Dividende optionnel**

L'assemblée a décidé d'approuver les comptes annuels sociaux pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016 et l'affectation du résultat proposée par le gérant statutaire.

En conséquence, l'assemblée a décidé d'attribuer un dividende brut de 3,20 EUR par action.

Ce dividende est constitué d'une part, de l'acompte sur dividende de 3,00 EUR brut par action, représenté par le coupon n°13, et d'autre part, d'un solde de dividende brut de 0,20 EUR par action (soit 0,14 EUR net sur base d'un précompte à 30%), représenté par le coupon n°14.

Ces deux coupons ont été détachés le 1<sup>er</sup> décembre 2016. L'acompte sur dividende a été payé en date du 19 décembre 2016 en actions ou en espèces et le solde du dividende sera mis en paiement le 8 février 2017.

#### **Commissaire**

Par l'effet de l'entrée en vigueur le 17 juin 2016 du règlement européen (UE n°537/2014) applicable aux entités d'intérêt public (« EIP ») imposant l'obligation d'une rotation externe des Commissaires et transposé partiellement en Belgique par la loi du 29 juin 2016 (publiée au MB en date du 6 juillet 2016), le mandat en cours du Commissaire, la SCRL Deloitte, est devenu caduc.

Afin de se conformer aux nouvelles procédures de nomination, la société a organisé un appel d'offres et a proposé à l'assemblée générale de nommer à nouveau la SCRL Deloitte pour une nouvelle période de 3 ans.

LA FSMA a approuvé la proposition du gérant statutaire de renouveler le mandat de la SCRL Deloitte pour un terme de 3 ans lors du comité de direction du 30 janvier 2017.

En conséquence, l'assemblée a décidé de renouveler pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, le mandat de la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée DELOITTE, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à B-1831 Diegem, Berkenlaan 8B, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par Madame Kathleen De Brabander, réviseur d'entreprises.

La rémunération annuelle de ce mandat s'élève à 42.000 EUR HTVA.

### **Comptes de la société anonyme « Primmodev »**

La société anonyme « Primmodev » propriétaire du retail park « Bellefleur » situé à Couillet a été absorbée par la société « Ascencio SCA » en date du 13 avril 2016, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'assemblée générale a décidé d'approuver les comptes annuels de la société anonyme « Primmodev » pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016 inclus.

L'assemblée a également donné décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 13 avril 2016.

*Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée dans le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations ne peuvent être interprétées comme une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des actions d'Ascencio aux Etats-Unis, ni comme une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des actions d'Ascencio dans quelque juridiction que ce soit où une telle offre ne serait pas autorisée avant qu'elle ne soit enregistrée ou n'ait la qualité requise conformément aux lois de la juridiction concernée. Elle ne constitue pas non plus une offre ou une invitation à quiconque ne pourrait se voir légalement adresser une telle offre ou une telle invitation. Les actions d'Ascencio ne sont pas et ne seront pas enregistrées en vertu des dispositions du US Securities Act de 1933 et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement en vertu des dispositions du US Securities Act de 1933 ou sans exemption valable des obligations d'enregistrement. Ascencio n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à toute personne résidant ou domiciliée ou habitant aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Aucun des éléments d'information figurant dans le présent communiqué de presse ou sur le site Web de la Société ou une copie de ces informations ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. Toute distribution de ces informations peut être soumise à des restrictions légales et toute personne à laquelle ces informations sont rendues disponibles doit s'informer de telles restrictions éventuelles et doit les respecter.*

Pour toute information complémentaire :

Marc BRISACK<sup>1</sup>  
Directeur Général  
Tél : +32 (0) 71.91.95.00  
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie VANDEN BROECKE  
Directeur Juridique  
Tél : +32 (0) 71.91.95.00  
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Michèle DELVAUX  
Directeur Financier  
Tél : +32 (0) 71.91.95.00  
michele.delvaux@ascencio.be

<sup>1</sup> Gérant de la SPRL Somabri